

Comité Local d'Information et de Concertation Titanobel

Séance du 21 décembre 2009 à partir de 17 h 00

Lieu : Mairie de Saint-Maur

Compte Rendu

Préambule :

Cette réunion découle de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2007 portant création du CLIC Titanobel, déclinant sa composition et ses modalités de fonctionnement.

Chaque membre du CLIC a fait l'objet d'une invitation individuelle transmise par la Préfecture du Gers par lettre en date du 02 décembre 2009.

La réunion plénière du 22 décembre 2009 s'est tenue sous la présidence de Monsieur LACOUTURE Jean-Paul, Directeur de Cabinet de la Préfecture du Gers.

Cette réunion plénière constituait la réunion annuelle du CLIC Titanobel.

La liste des participants au CLIC Titanobel et des personnes excusées est jointe en annexe 1.

Introduction :

M LACOUTURE précise le contexte lié à l'organisation de la réunion plénière et rappelle qu'il s'agit d'effectuer la réunion annuelle du CLIC Titanobel. Il précise que cette réunion sera l'occasion de recueillir l'avis du CLIC Titanobel sur les documents du PPRT Titanobel.

L'ordre du jour est alors rappelé et repris ci-dessous :

1. adoption du compte rendu de la réunion du 21 février 2008 ;
2. Présentation au titre des années 2008 et 2009 par l'exploitant du bilan synthétique annuel des activités, des modifications apportées aux installations, des exercices relatifs aux plans d'urgence ;
3. Recueil de l'avis du CLIC sur les documents du PPRT dans le cadre de la consultation des personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT Titanobel ;
4. Questions diverses.

M BONHOURE (DREAL Midi-Pyrénées, pôle risques accidentels) précise que le projet de compte rendu de cette réunion a été transmis aux membres du CLIC Titanobel par lettre du Préfet du Gers. Aucune observation n'a été formulée depuis.

M LACOUTURE soumet le procès verbal modifié de compte rendu de la réunion CLIC TITANOBEL du 21 février 2008 à l'approbation des membres du CLIC. Aucune observation n'étant émise, le projet de compte rendu est approuvé à l'unanimité. Le compte rendu est joint en annexe 2.

M GRIGNAC (Responsable Hygiène, Sécurité Environnement de Titanobel) présente les bilans 2008 et 2009 sous forme de diaporama (cf annexe 3).

M BONHOURE demande si le volume d'activité de l'entreprise a évolué en 2009.

M GRIGNAC précise que le dépôt de Saint-Maur a connu une baisse d'activités de l'ordre de - 8 à - 9 % entre 2008 et 2009. Pour autant, la baisse au plan national est de l'ordre de 20 à 22 %. Cette baisse est liée au ralentissement économique lié à la crise.

M BONHOURE rappelle le déroulement de la procédure d'instruction du PPRT et souligne que l'avis du CLIC Titanobel doit être recueilli sur le projet de règlement transmis aux membres du CLIC. Il souligne que les observations formulées lors de la dernière réunion en date du 15 septembre 2009 (prise en compte de l'activité chasse, étude de conception en zone « b » et études de vulnérabilité en zone « B ») ont été prises en compte. A noter que les études de vulnérabilité (trois maisons concernées) seront lancées au premier semestre 2010.

M SENAC (Maire de Berdoues) demande des précisions sur la définition d'un effet domino.

M BONHOURE précise que l'on appelle « effet domino » un événement survenant sur une première installation à risque, dont l'effet (explosion par exemple) est de nature à impacter une seconde installation située à proximité, avec initiation d'un second événement dangereux.

M BONHOURE indique que le règlement du PPRT Titanobel a subi une modification de forme, le cahier des recommandations qui était auparavant incluses au règlement ayant été détaché de ce dernier.

M LACOUTURE propose de soumettre au vote du CLIC Titanobel les documents d'élaboration du PPRT Titanobel, notamment le règlement.

Le résultat du vote est le suivant :

- vote contre : aucun ;
- abstention : aucun ;
- vote favorable : unanimité.

L'avis du CLIC Titanobel sur le projet de règlement du PPRT Titanobel est donc réputé Favorable à l'unanimité.

M BONHOURE rappelle alors la suite de la procédure d'élaboration du PPRT. Il est précisé suite à une intervention du Maire de Saint-Maur, que l'enquête publique prévue par la procédure PPRT sera réalisée conjointement à celle relative à l'élaboration de la carte communale de la commune de Saint-Maur.

Dans ce cadre là il est rappelé que :

- l'enquête publique relative au PPRT Titanobel sera réalisée sur l'ensemble des communes dont le territoire est compris dans le périmètre d'étude du PPRT (Berdoues, Ponsampere et Saint-Maur) ;
- l'enquête publique relative à la carte communale de Saint-Maur n'aura lieu que sur cette commune.

Il est rappelé que les personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT Titanobel ont un délai de deux mois pour formuler leur avis sur le projet de règlement.

M DUCLER (Maire de Saint-Maur) intervient pour préciser que l'élaboration de la carte communale de Saint-Maur s'est bien passée et qu'il souhaite que l'enquête publique se déroule au plus tôt. Il rajoute que des études de vulnérabilité des trois maisons situées en zone « B » devaient être menées par la Dreal et qu'il n'a pas de retour.

M BONHOURE répond que les études en question portent sur trois maisons et que les études ont été retardées pour des raisons budgétaires. Elles seront engagées au premier trimestre 2010. Il est par ailleurs rappelé que pour les habitations situées en zone « b » (aléa faible), le PPRT prévoit des mesures prescrites pour éviter la projection de bris de vitres, par exemple par mise en place de films de protection.

M LACOUTURE demande si des questions restent à poser. Faute de question, il clos la séance.

Le débat est clos, la séance est levée à 17h50.

Le Président du CLIC TITANOBEL

Jean-Paul LACOUTURE

Liste des annexes

Annexe 1 : liste des participants.

Annexe 2 : compte rendu approuvé de la réunion CLIC Titanobel du 21 février 2008.

Annexe 3 : Diaporama de la DREAL Midi-Pyrénées.

Annexe 4 : Diaporamas de Titanobel portant sur le bilan 2008 du Système de Gestion de la Sécurité et le bilan 2009 du Système de Gestion de la Sécurité (faits marquants ,suivi des performances, bilan des actions d'améliorations et objectifs).

Annexe 5 : Glossaire des abréviations utilisées.

Annexe 1 : liste des participants

**Annexe 2 : compte rendu approuvé de la réunion CLIC
Titanobel du 21 février 2008.**

Annexe 3 : Diaporama de la DREAL Midi-Pyrénées

**Annexe 4 : Diaporamas de Titanobel portant sur le bilan
2008 du Système de Gestion de la Sécurité et le bilan 2009
du Système de Gestion de la Sécurité**

Annexe 5 : Glossaire des abréviations utilisées

CLIC : comité local d'information et de concertation (article D 125-29 du Code de l'Environnement)

PPRT : plan de prévention des risques technologiques (article L 515-15 du Code de l'Environnement)

SIDPC : service interministériel de défense et de protection civiles

SDIS : service départemental d'incendie et de secours

ICPE : installations classées pour la protection de l'environnement

IIC : inspection des installations classées

DDE : direction départementale de l'équipement

DDTEFP : direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

CISST : comité interentreprises de santé et de sécurité au travail

CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

SPPPI : secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles

MEEDDM : Ministère de l'écologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

SGS : système de gestion de la sécurité